

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° M21- 080230

121103

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10503 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : AGOUJ DRISS
 Date de naissance : 26/02/1963
 Adresse : Hahfelle
 Tél. : 0522499277 Total des frais engagés : 489,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 20/06/2022
 Nom et prénom du malade : Abari SALMA Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Bronchite chronique
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 20/06/2022
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/06/22			220 DH	

FILALISSA
 Médecin
 33 Avenue Colonel Akid Abbes
 B.P. 7431 Casablanca
 Tél: 0539 70 50 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/06/22	369,8

PHARMACIE BASSMA
 35, Bd Akid El Akh
 BORDJ BOUJOURJAL - Casablanca
 Tél: 0539 70 50 18

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
 Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

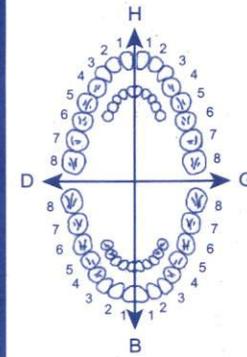
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



Coefficient DES TRAVAUX	<input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>
DATE DU DEVIS	<input type="text"/>
DATE DE L'EXECUTION	<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr FILALI SANAA

Omnipraticienne

الدكتورة الفيلاي سناء

الطب العام

- Lauréat de la faculté de médecine de Casablanca
- Ex Médecin interne au service de maternité du CHU Ibn Rochd Casablanca
- Ex Médecin Interne à l'hôpital Moulay Youssef Casablanca
- Echographie - ECG
- Médecin agréé pour la délivrance de certificat d'aptitude pour l'obtention du permis de conduire



- خريجة كلية الطب بالدار البيضاء.
- طبيبة داخلية سابقة بقسم الولادة.
- بالمركز الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء.
- طبيبة داخلية سابقة.
- بمستشفى مولاي يوسف بالدار البيضاء.
- الفحص بالصدى. التخطيط الكهربائي للقلب.
- طبيبة معتمدة لتسليم شهادة طبية لنيل رخصة القيادة.

Casablanca le : 20/06/2020

ABOUTI SALMA

$$12,00 \times 2 = 24,00$$

① Oti 2 bo

1 bo 1 Mar per 1 Mois

② Eflavil 500

35,00
1 p 1 r per 1 m

③ Doulox 5 p
20,00

④ Doliquippe bact



43, شارع العقيد العلام - الطابق الثاني (فوق بنك الشعبي) - بورنازيل - البيضاء: 05 22 71 31 97

Avenue Colonel AKID ALLAM, 2 ETG. (Au dessus de la banque populaire) - Bournazil - Casablanca - CASA - Tél : 05 22 71 31 97

⑤ Trimebut 30,80

49,60

subsa m.

⑥ D. - Cure Forte

40,90

NAB/250

⑦ Zinaskin 45 mg

subsa m.

LOT: 220145
DLUO: 02/2025
49,00000



SC. BA. AKID EL AIL
Boume-el-Cheblanca
Tél: 05.22.70.56.16

BOUTALEB BENNANI Mart

HABIKATE BASMAK
SC. BA. AKID EL AIL
Boume-el-Cheblanca
Tél: 05.22.70.56.16

Dr. FILALIE
Médecin
43, Avenue Colone
au dessus de B. P. 250
Tél: 05.22.70.56.16

T = 369/30

LOT : 2663
UT. AV : 08-25
P.P.V : 30 DH 80

PPV: 20DH00
PER: 03/25
LOT: L.912

Lot: LOT : 220191
PPV: EXP : 02/2027
Exp: PPV : 95,00 DH

42,00

ZINASKIN® 45 mg
PPV 40DH90 EXP 12/2024
LOT 18066 53
20 comprimés effervescents

RE® FORTE
cules buvables
PPV: 49,60 DH
LOT: 22C15
EXP: 03/2025

42,00